



Site inscrit

Date de protection : 20 juin 1973 ~ Superficie : 21,7 ha

Ensemble fortifié de Villedieu-le-Sec

Villedieu-le-Sec

Cet ensemble est un ouvrage de la ceinture fortifiée de Toul construit en 1784 et renforcé en 1890, 1904 et 1914. Le village de Villedieu-le-Sec est le dernier en date des villages fortifiés de France.



Il s'agit de l'unique exemple d'une enceinte fermée autour d'un village de cette ligne de défense des frontières conçu après la défaite de 1871. Situé en dehors des zones de combat de la Première Guerre Mondiale, il est resté quasiment intact. Construit de 1875 à 1879, il présente un raccourci saisissant 40 années de fortification. Il est étroitement enserré non par des murs mais par une ligne de défense moderne. Cette enveloppe comporte :

- un redan Est avec une tourelle pour canon de 75mm,
- une batterie Sud avec deux caponnières simples et un coffre simple,
- une batterie Nord avec pont roulant à l'entrée, une caponnière double et une simple,

une tourelle pour canon de 75 mm et une tourelle pour mitrailleuse,

- un réduit placé à l'ouest est un fort d'arrêt sur plan carré : un coffre simple, deux coffres doubles, une tourelle Mougin de 155 mm en fonte dure ; à l'extérieur du réduit, une batterie pour 2 tourelles de 155 mm dont la construction a été abandonnée.

Cet ensemble, modifié à plusieurs reprises entre 1895 et 1914, par le général Séré de Rivière notamment aux lendemains de la guerre de 1870, n'a jamais subi l'épreuve du feu. Aucun fait de guerre ne s'y rattache.



Vue sur Toul depuis les abords de la partie sud des fortifications

Critères de classement

→ Pittoresque



Ensemble fortifié de Villey-le-Sec



Périmètre du site

- 1 ~ Les fortifications sur la partie nord
- 2 ~ Le pont du centre du village
- 3 ~ Les fortifications sur la partie sud
- 4 ~ Fortifications vues depuis le pont sur la RD909 traversant le village

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.

Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63

